



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**

Une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande présentée par la société CEMEX Granulats Sud-Ouest pour le projet de renouvellement d'autorisation et l'extension d'une carrière alluvionnaire sur le territoire des communes de Saint-Julien-sur-Garonne, lieux-dits « L'Auberge » et « Saint-Sirac » et de Saint-Elix-le-Château, lieux-dits « Barbut », « Couloumé » et « Juliannis », est ouverte du **mardi 8 octobre 2024 (9h00) au jeudi 7 novembre (19h)**

Un exemplaire papier du dossier d'enquête publique est déposé en mairie de Saint-Julien-sur-Garonne (3 rue des Marguilliers, 31220 Saint-Julien-sur-Garonne), et de Saint-Elix-le-Château (Le Village, 31430 Saint-Élix-le-Château), mairies d'implantation du projet, où il peut être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désirent en prendre connaissance. Une version dématérialisée des dossiers est également consultable sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la Mairie de Saint-Julien-sur-Garonne, siège de l'enquête publique aux jours et horaires d'ouverture du public.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, le dossier est mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Garonne à l'adresse suivante :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquete-publique-carriere-CEMEX-Granulats-SO-a-Saint-Julien-sur-Garonne-et-Saint-Elix-le-Chateau>

Monsieur Yves RAYNAUD, ingénieur agronome à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il assure une permanence effective afin de recevoir les personnes qui souhaitent obtenir des informations sur le projet et qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales les jours et heures suivants :

- mardi 8 octobre 2024 : 9h-12h à la mairie de Saint-Julien-sur-Garonne ;
- jeudi 17 octobre : 10h-13h à la mairie de Saint-Elix-le-Château ;
- samedi 26 octobre : 9h-12h à la mairie de Saint-Elix-le-Château ;
- jeudi 7 novembre : 16h-19h à la mairie de Saint-Julien-sur-Garonne.

Un registre à feuillets non mobiles est mis à la disposition des intéressés en mairie de Saint-Julien-sur-Garonne et de Saint-Elix-le-Château pour y consigner les observations relatives au projet ;

Toutes remarques ou réclamations peuvent être également envoyées pendant la durée de l'enquête :

– par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : mairie de Saint-Julien-sur-Garonne (3 rue des Marguilliers, 31220 Saint-Julien-sur-Garonne), en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « *Enquête Publique carrière CEMEX Granulats Sud-Ouest – A l'attention du Commissaire Enquêteur* ».

– par voie électronique à l'adresse mail suivante : [ddt-enquete-publique-icpe@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique-icpe@haute-garonne.gouv.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairies de Saint-Julien-sur-Garonne et de Saint-Elix-le-Château ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne. Ils sont également disponibles sur le site Internet des mairies et des services de l'État de la Haute-Garonne.

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne statue sur la demande déposée par la société CEMEX Granulats Sud-Ouest par arrêté d'autorisation ou de refus du projet, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.